

ARTICLE 1 : RESILIATION PAR LE LOUEUR

Au cas où, par suite d'une avarie survenue pendant la location précédente ou d'empêchement quelconque indépendant de sa volonté, le Loueur ne pourrait donner la jouissance du bateau à la date convenue, il aura la pleine faculté, soit de mettre à la disposition du Locataire un bateau de dimension équivalente ou supérieure possédant le même nombre de couchettes, soit de restituer les sommes versées sans que celui-ci puisse prétendre à des dommages et intérêts. Cette restitution se fera proportionnellement au nombre de jours correspondants à la privation de jouissance.

ARTICLE 2 : RESILIATION PAR LE LOCATAIRE

A. La période pour laquelle a été conclu le présent contrat ne pourra être changée qu'avec l'accord du Loueur et dans la mesure de ses possibilités.
B. Le non respect d'une des échéances de règlements entraînera la résiliation du contrat, les acomptes et le solde resteront acquis au loueur. Les acomptes et le solde resteront acquis au loueur si le locataire demande la résiliation du contrat pour quelque cause que ce soit comme précisé au bulletin de réservation.

E. Si le bateau livré n'est pas en état de naviguer, soit par manque d'un élément essentiel de sécurité, soit parce qu'il n'est pas conforme aux règlements, et si le Loueur n'est pas en mesure de proposer un bateau de caractéristiques égales ou supérieures, le Locataire peut rompre le présent contrat et obtenir la restitution des sommes versées au titre du présent contrat sans qu'il puisse prétendre à des dommages et intérêts.

ARTICLE 3 : ASSURANCE DU BATEAU

A. La police d'assurance ne garantit pas les personnes transportées sur le bateau des accidents dont elles pourraient être victimes.

B. Le propriétaire dégage toute responsabilité pour les pertes ou dommages concernant les biens personnels du Locataire ou pouvant affecter le Locataire et ses invités.

ARTICLE 4 : PRISE EN CHARGE DU BATEAU

A. En tout état de cause, la prise en charge du bateau par le Locataire est faite lorsque le solde du prix a été payé. Le Loueur doit remettre au Locataire un bateau en état de navigation, équipé et assuré conformément aux lois et règlements édictés par les autorités compétentes pour la catégorie de navigation prévue.

B. La description du bateau et de ses éléments d'équipement et d'armement sont repris sur un inventaire qui doit être obligatoirement remis au Locataire en même temps que le tableau officiel des instruments, documents et matériels nautiques obligatoires, l'acte de francisation et le titre de sécurité du navire.

ARTICLE 5 : UTILISATION DU BATEAU - RESPONSABILITE - AVARIES

A. Le Locataire s'engage à utiliser le bateau en "bon père de famille" et en se conformant aux règlements des Affaires Maritimes, de la Douane et de la Police de France et des pays visités. Les Locataires mineurs doivent produire une autorisation écrite de leurs parents ou tuteur.

B, C, D, E : non applicable

F, G, H, I, J : non applicable

ARTICLE 6 : RESTITUTION DU BATEAU ET DE LA CAUTION

A, B, C, D, E : non applicable

F. Si une détérioration ou perte du fait du locataire, tant du bateau que d'un accessoire quelconque figurant à l'inventaire est constatée, le Locataire est tenu d'en payer le remboursement ou la réparation à l'identique.

G Non applicable

ARTICLE 7 : MATIERES CONSOMMABLES + FRAIS DU PORT

Objet de la caisse de bord à verser à l'embarquement.

ARTICLE 8 : LITIGES

En l'absence de conciliation amiable entre le Locataire, le loueur, et Nemovoile, attribution serait faite expressément aux tribunaux du pays de la croisière effectuée.

ARTICLE 9 : ANIMAUX

Nos amis les animaux ne sont pas admis à bord.

ARTICLE 10 : REGATE

Non applicable

ARTICLE 11 : ABSENCE D'UN DROIT DE RETRACTATION

Les dispositions légales relatives à la vente à distance prévues dans le Code de la consommation prévoient que le droit de rétractation n'est pas applicable aux prestations touristiques (article L 121-20-4 de code de la consommation). Ainsi, pour toute commande de prestation de service effectuée auprès de Nemovoile, vous ne bénéficiez d'aucun droit de rétractation. Les sites de Nemovoile ont pour objet principal de fournir des informations, des prestations de services et/ou des produits. Nous ne prenons en compte que des commandes fermes. Pour passer commande, vous devez préalablement vous identifier soit par email, par téléphone, par email simple ou par le formulaire. Avant chaque commande nous vous envoyons par email un bulletin de réservation que vous devez renseigner ou vérifier les informations nécessaires à votre identification et notamment vos noms, prénoms, adresses postales, emails et téléphones. Après avoir pris des conditions générales de location vous manifesterez votre engagement et votre acceptation des présentes conditions générales. Dès cet instant, la commande sera enregistrée.

Le bateau sera effectivement réservé dès réception et encaissement effectif des acomptes mentionnés au bulletin de réservation.

ARTICLE 12 : Les photos

Nous faisons nos meilleurs efforts pour illustrer nos propositions de photos vous donnant un aperçu réaliste des services proposés. Nous vous précisons toutefois, que les photos figurant dans le descriptif sont simplement illustratives de nos services. Elles n'engagent Le Loueur que dans la mesure où elles permettent d'indiquer la catégorie ou le degré de standing de ces services.

ARTICLE 13 : Liste déquipage, CV nautique

Non applicable

ARTICLE 14 : Paiement

Nemovoile accepte les numéros de carte bancaire par email, par le biais de son formulaire d'autorisation de débit. La confidentialité est respectée. Nous acceptons également les virements bancaires.

ARTICLE 15: Informations personnelles

Nous ne diffusons en aucun cas vos coordonnées personnelles à des tiers, sauf au loueur fournisseur du bateau réservé.

ARTICLE 16

Nemovoile, l'agent du loueur, ou du propriétaire ou du représentant du propriétaire agit de bonne foi pour le compte des deux parties mais contracte seulement comme agent et ne porte en aucune façon la responsabilité pour les quelconques actions, engagements, négligences ou préjudices de l'une des parties.

Nom, Date et Signature,

Le Locataire :